

Le 09/05/2022 à 14:32, > bruno.raclin (par Internet) a écrit :

Monsieur ,

Après avoir lu dans la presse locale , que des travaux allaient être réalisés sur le Rû dans la commune de Saint-Satur , entre la rue Honoré de Balzac et la rue du Pré de Chappes , vous envisagiez de supprimer un ou plusieurs seuils dans le lit de la rivière .

Je tenais à vous informer qu'un de ces seuils permet l'alimentation en eau de plusieurs riverains de la rue du Pré de Chappes et ceci depuis des décennies .

En l'occurrence ce droit d'eau , imprescriptible , ne peut en aucun cas leur être supprimé .

Étant moi-même riverain et habitant de Saint-Satur depuis 1969 , je souhaitais vous en faire part au cas où la Municipalité actuelle n'en aurait pas connaissance , donc celle-ci est dans l'impossibilité de vous signaler cet aménagement .

Si vous souhaitiez d'autres renseignements , je me tiens à votre disposition .

Le mercredi 04 Mai , j'ai pu échanger avec Mr Erwan Pierre - Chupin chargé de mission rivière auprès du SIRVAA et lui exposer la situation .

Cordialement Mr RACLIN Bruno 3 résidence Reine Blanche 18300 Saint - Satur  
06.33.16.93.15